

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 novembre 2016

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Marc
QUINIOU**

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/11/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/11/2016 (accusé de réception du 16/11/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Déconstruction d'une maison d'habitation secteur de Kernoter

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un lotissement à Kernoter, la ville de Quimper a acquis une propriété bâtie qu'il est nécessaire de déconstruire. Pour cela, il convient d'autoriser monsieur le maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme.

Par décision du 4 mai 2010 et délégation du conseil municipal, le Maire a exercé son droit de préemption afin d'acquérir la propriété Trévian, sise au n°267 de la route de Bénodet et cadastrée sous le numéro HN n°13.

Une maison d'habitation est présente sur la propriété. Dans le cadre du projet d'aménagement et afin d'éviter toute occupation illicite de l'immeuble, il convient de la déconstruire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à déposer et signer à cet effet un permis de démolir.